Logiciels de bureautique

UE 08

Enseignant(s) responsable de l'UE : Jennifer DEMEULDRE

Année d'études	Bloc 1
Acronyme	TOU11TXT
Nombre de crédits ECTS	1 (facteur de pondération)
Volume horaire	15 h (Q1 15 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
TO11TXT Logiciels de bureautique	13	1	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE06** HE. 6. S'approprie les potentialités des logiciels et des outils de gestion nécessaires à son activité professionnelle
- **RE01.5** ARES. 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
- **RE02** ARES. 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe
- **RE02.3** ARES. 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
- **RE03.5** ARES. 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication
- **RE05.2** ARES. 5.2 Constituer et rendre opérationnelle la documentation professionnelle, tenir à jour, trier et organiser les sources d'information
- **RE05.6** ARES. 5.6 Structurer et équilibrer les offres, les produits, en fonction du profil du public cible.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Logiciels de bureautique

connaissance usuelle du français

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Logiciels de bureautique

Objectifs

Permettre à l'étudiant d'acquérir les aptitudes méthodologiques spécifiques à la mise en page d'un document ainsi qu'à sa résolution informatique.

Contenu

Technique de composition, d'organisation, de mise en page d'un texte, d'un document (table des matières, notes de bas de page, modification des styles, insertion d'objets, citations, ...).

Création de document graphique à l'aide de Canva.

Présentation orale à l'aide de powerpoint.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Logiciels de bureautique

L'étudiant apprendra la théorie à son rythme via le syllabus de cours (en classe inversée) et réalisera en classe des travaux en rapport avec la théorie. L'enseignant sera là en appui pour guider l'étudiant dans son apprentissage.

Ces travaux seront à rendre dans un délai imparti.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Logiciels de bureautique

- rédiger des lettres, des comptes rendus, des procès-verbaux, ... dans différents styles;
- d'assurer une communication écrite appropriée, claire et structurée, dans une langue correcte;
- d'utiliser de manière optimale le logiciel de traitement de textes.
- d'utiliser de manière optimale un logiciel de création graphique de type Canva et Powerpoint

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Toute l'UE : Le syllabus de cours est disponible sur l'e-campus.	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	Lien

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Janvier

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Si le travail certificatif comporte trop de faute d'orthographe, il aura la note de 0 (voir contrat didactique).
Le cours étant un cours pratique, il est un cours en évaluation continue dont la présence est obligatoire. A ce titre, il est soumis aux règles d'activités de présence obligatoire telles que prévue dans le RGEE des études (points 6.3.2). Les étudiants qui n'auront pas été suffisamment présent aux cours seront automatiquement ajournés en seconde session, tout comme ceux qui n'ont pas remis les travaux.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

Janvier bis

Ensemble de l'UE

Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Si les travaux comportent trop de faute d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée **pendant les autres sessions de l'année uniquement**.

La partie ratée est à retravailler et à remettre sur le campus numérique lors des autres sessions.
Pour les étudiants doubleurs, ils doivent représenter les travaux même s'ils ont été réussi lors de leur première année.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.

Août

Ensemble de l'UE

Travaux durant la session	100 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Si les travaux comportent trop de faute d'orthographe, ils auront la note de 0 (voir contrat didactique).
Les parties travaux doivent être réussies à minimum 50% chacun sinon la note de l'UE sera la note la plus basse des travaux. Toutefois, la note de la partie réussie sera reportée **pendant les autres sessions de l'année uniquement**.

La partie ratée est à retravailler et à remettre sur le campus numérique lors des autres sessions.
Pour les étudiants doubleurs, ils doivent représenter les travaux même s'ils ont été réussi lors de leur première année.

L'usage de **l'intelligence artificielle** est autorisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Les textes générés par l'IA ne représentent **pas plus de 20% du travail** ET on été **remaniés et reformulés** par les étudiant·es pour répondre aux exigences de la grille d'évaluation ;
- Les textes ainsi obtenus sont **mis en évidence** dans le travail et signalés par une note de bas de page ;
- **Le(s) prompt(s)** servant à générer le ou les contenus sont fournis en annexe au travail ;
- Le type d'IA et le nom du logiciel sont également spécifiés en note de bas de page.